

*Courrier envoyé par J. Lafontaine au Midi Libre*

Le Midi Libre du 27/11, dans la rubrique votre lettre, a publié le courrier d'un lecteur s'estimant victime d'"un acharnement répressif quelque peu déraisonnable" pour avoir été verbalisé, à hauteur de 250F, après avoir stationné sur une "piste cyclable peu fréquentée". C'est un témoignage exemplaire de l'attitude de beaucoup d'automobilistes, qui s'imaginent --- en toute bonne fois, hélas --- les seuls usagers de la voirie. En paraphrasant cet automobiliste qui n'a vraiment pas conscience des conséquences de ses actes, on pourrait adapter son "raisonnement" aux voitures garées sur les trottoirs en disant : sagement rangées sur le trottoir, certes gênantes pour les peu nombreux piétons qui y circulent, mais ne créant aucune perturbation pour l'ensemble de la circulation.

Passons sur la piste "peu fréquentée". Des pointages de l'association Vélocité et du Guepe (Groupement Universitaire pour l'Etude de l'Environnement) font apparaître, 15 % de cyclistes chez les étudiants, 10 % dans le corps enseignant à l'Université. Ces chiffres sont justifiés largement l'existence de pistes cyclables, en particulier dans ce quartier étudiant. Mais lorsqu'un "bon citoyen" se trouve empêché de sortir d'un garage par une autre voiture en stationnement, se console-t-il en se disant que cette sortie de garage est "peu fréquentée"? (deux fois par jour seulement dans le cas de nombreux garages privés). Non, il appelle le commissariat pour demander l'enlèvement de la voiture gênante. Et on n'ose pas imaginer la fureur du "bon citoyen" s'il s'agissait d'un groupe de vélos stationné devant sa porte!

Il existe de nombreuses rues "peu fréquentées". Les automobilistes se garent-ils en travers de ces voies?

Le stationnement sur une piste cyclable n'est pas une peccadille : il oblige les cyclistes à des écarts dangereux pour leur sécurité. De nombreux Montpelliérains, qui souhaiteraient utiliser ce moyen de transport rapide et propre qu'est le vélo, en sont dissuadés par un sentiment d'insécurité, entretenu notamment par le fait que le stationnement sauvage des voitures rend les pistes cyclables inutilisables. Elles seraient davantage fréquentées si elles étaient respectées. Nous tombons d'accord avec ce lecteur sur un point: il n'est pas juste qu'au moins 50 voitures stationnent, chaque jour, sans être sanctionnées, sur une piste cyclable. Nous souhaitons que le stationnement sur les pistes cyclables, comme sur les couloirs d'autobus, les trottoirs, les passages piétons, les emplacements pour handicapés, soit sanctionné systématiquement. Cette lettre prouve que 250F semble le minimum pour faire prendre conscience aux automobilistes que cette faute n'est pas, comme vous la nommez, une "peccadille". Le Maire de Montpellier avait dit haut et fort que cette amende serait de 900 F, votre correspondant peut donc s'estimer heureux.

### **Éloge de l'écarteur**

*Une apologie de Jacques Lafontaine*

Connaissez-vous l'écarteur de danger ?

C'est une tige articulée en plastique que l'on accroche à l'arrière de son vélo. Au bout, il y a suivant les modèles un petit drapeau ou un cataphote.

Déployé, l'écarteur fait 40 cm de long. Très souple, il n'empêche pas de se faufiler dans les encombrements.

Mais son aspect suffit à inciter les automobilistes à s'écarter davantage pour vous dépasser, tant par un effet d'optique que par peur de rayer leur chère voiture.

On en trouve (autour de 50 F) dans les rayons vélos des chaînes spécialistes du sport, un peu plus difficilement hélas chez les détaillants. En Suède, cet équipement est obligatoire. En tous cas, n'hésitez pas à vous équiper, c'est un gros plus pour la sécurité.